

**MINISTERE DE LA SANTE****SECRETARIAT GENERAL****DIRECTION DES ETUDES ET DE  
LA PLANIFICATION***dit n°459***BURKINA FASO***Unité-Progrès-Justice*

Arrêté N°2007 194 /MS/SG/DEP  
 Portant autorisation de construire un Centre  
 de Santé et de Promotion sociale (CSPS) à  
 Zabga.

**LE MINISTRE DE LA SANTE**

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

- Vu la Constitution du 2 juin 1991 ;
- Vu le Décret n°2006-002/PRES du 5 Janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2006-003/PRES/PM du 6 janvier 2006, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2006-216/PRES/PM du 15 Mai 2006, portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la requête du responsable du village de Zabga, relative à la construction d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale à Zabga, Province du Namentenga.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Une autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Zabga, est accordée aux populations de Zabga et environs, Province du Namentenga, district sanitaire de Boulsa.

**ARTICLE 2 :** Ce Centre de Santé et de Promotion Sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la Santé :

- un dispensaire avec équipement
- une maternité avec équipement
- un dépôt pharmaceutique
- un logement pour le personnel du dispensaire
- un logement pour le personnel de la maternité
- des latrines et toilettes extérieures
- un forage équipé d'une pompe

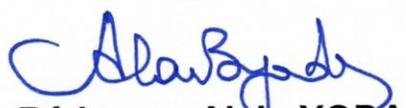
**ARTICLE 3 :** Le Ministère de la Santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction du CSPS.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Régional de la Santé du Centre-Nord est chargé du suivi du projet.

Ouagadougou, le 24 MAY 2007

**AMPLIATIONS :**

- S.G./M.S.	1
- Gouverneur du Centre-Nord	1
- H.C. du Namentenga	1
- DRS. du Centre-Nord	1
- MCD Boulsa	1
- Maire de Boulsa	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	5

  
**Bédouma Alain YODA**  
Commandeur de l'Ordre National